

Le Poitou-Charentes dit stop aux éoliennes



Photo Renaud Joubernet

Les présidents des départements de l'ex-Poitou-Charentes montent au créneau contre le développement anarchique de l'éolien. Ils sont prêts à attaquer les arrêtés autorisant les installations et réclament une meilleure répartition des parcs.

La fronde anti-éolien gagne les élus

■ Les présidents des départements de l'ex-Poitou-Charentes montent au créneau

■ L'union sacrée contre le développement anarchique de l'éolien

■ Ils veulent une meilleure répartition des installations.

Jean-François BARRÉ
j.barre@charentelibre.fr

«**O**n ne peut pas laisser les éoliennes lacérer les paysages. Les habitants supportent de moins en moins. Il nous faut un moratoire et un cadre réglementaire pour l'installation des parcs éoliens» pour stopper le développement anarchique.

D'une formule, François Bonneau, président du conseil départemental de la Charente, a posé le débat. Et avec lui, les présidents de la Vienne, des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime ont marqué le coup, hier midi, dans la petite salle des fêtes de Moutardon, en Nord-Charente, à une portée de regard du permis de construire affiché pour la construction d'un nouveau parc éolien dans la commune. Réunis, c'est une première, pour taper du poing sur la table et dire en substance que l'éolien, ça commençait à bien faire.

Les élus l'ont affirmé: ils sont prêts, comme le souligne François Bonneau, à attaquer les arrêtés



Les quatre départements de l'ex-Poitou-Charentes ont joué l'union sacrée contre l'invasion des éoliennes sur leurs territoires.

Photo Renaud Joubert

autorisant les installations «ou à défendre les associations qui attaquent les arrêtés». Parce qu'ils ne supportent plus que les opérateurs, ces «commerciaux qui font la loi», profitent du «vide juridique» pour contourner les votes négatifs des commissions des sites, des conseils municipaux, des avis de la préfecture.

Respecter les élus

«On voit de plus en plus de décisions défavorables, note Gilbert Favreau, le président des Deux-Sèvres, mais les juges administratifs n'ont pas les éléments juridiques pour bloquer les arrêtés.» «Je conseille aux maires de faire des plans locaux d'urbanisme qui protègent», indique Bruno Belin, le président de la Vienne, pour qui le plus urgent est «le respect des élus». «Ce n'est pas le cas.»

Ils comptent en tout cas actionner les leviers pour remettre l'État dans la boucle. Les parlementaires des quatre départements ont été approchés. «Il faut redéfinir un cadre juridique», assure Lionel Quillet, le premier vice-président de Charente-Maritime.

Les élus sont partis d'un constat que rappelle Gilbert Favreau: 91 % de la production éolienne en Nouvelle-Aquitaine sont répartis dans les quatre départements de l'ex-Poitou-Charentes. Et 50 % du total, c'est pour les Deux-Sèvres. La zone critique, c'est un fuseau La Rochelle - Champagne-Mouton où pullulent les hélices. Les élus se sont vus les porte-parole de leur population, d'une tendance qui s'inverse. Les habitants ne veulent plus du «développement anarchique» des parcs éoliens.

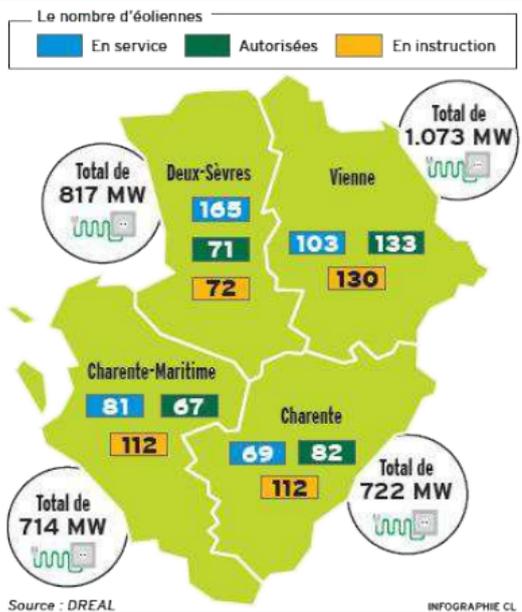
Ce n'est pas un refus de la transition énergétique. «Il faut juste une

«**Il nous faut un moratoire et un cadre réglementaire.**»

certaine égalité dans les répartitions», appuient les élus, le nez sur la carte des éoliennes. «Six départements qui n'en ont pas, deux pas grand-chose et les quatre nôtres qui concentrent tout», insiste François Bonneau. Ils parlent aussi géothermie, solaire... Le feu couvait depuis des mois. Hier, les élus ont soufflé sur les braises. «Les zones de développement éolien ont disparu. Il faut les remplacer par des schémas ré-

gionaux, préconise Gilbert Favreau, qui sait que le vent est meilleur au nord qu'au sud de la région. «Instaurons des bonus-malus pour acheter l'électricité plus cher au sud, moins cher au nord.» Bruno Belin, acquiesce. «Et qu'on arrête de raconter des carabistouilles aux maires. Qu'on ne leur cache pas les inconvénients, quand il faudra démanteler.» «Les cadres juridique, démocratique ont été oubliés, se désole Lionel Quillet, le vice-président de Charente-Maritime. 450 éoliennes en ex-Poitou-Charentes, 340 autorisées, 550 à l'instruction, c'est excessif.» La preuve, dans son département, la Ligue pour la protection des oiseaux et les chasseurs votent d'une même voix. C'est sur le même unisson, qu'ils revendiquent, que comptent les présidents des départements pour peser face aux industriels du vent.

1.197 éoliennes en Poitou-Charentes



Valentin Pineau, chargé de projet chez AboWind: «Des objectifs ont été fixés, ils n'ont pas été atteints»

Valentin Pineau est chargé de projet chez AboWind, la compagnie éolienne la plus implantée en Charente. Il réfute le désamour des populations et tempère la perception des élus.

Y a-t-il trop d'éoliennes en Poitou-Charentes?

Valentin Pineau. Il y a un déséquilibre visible parce que Poitou-Charentes est la seule région qui a développé l'éolien. Il n'y a rien en ex-Aquitaine, mais nous y avons des projets. Il y a aussi des blocages, des services de l'État, de préfets, de grands élus ou des oppositions citoyennes affirmées. Mais il y a surtout des contraintes techniques: pas d'éoliennes à moins de 30 km de la base de Cazeaux, dans les Landes, comme pour celle de Cognac; il y a la protection Unesco de Bordeaux; le périmètre autour de la centrale du Blayais. Et des densités de population que l'on n'a pas en Poitou-Charentes. Quand il faut 500 m autour d'une habitation, ça change la donne.

Comprenez-vous la position des présidents de département?

Sur le terrain, c'est très mitigé. Mais leur position reflète un état qui n'est pas du fait des développeurs et au final, c'est la préfecture qui prend la décision. Trop de projets, ce n'est pas certain. Des objectifs ont été fixés pour chaque région. Poitou-Charentes n'a pas atteint les siens en 2020. En Nouvelle Aquitaine, on devait atteindre 3 000 MW, on va être à 1 000. On est en retard. Y compris en Poitou-Charentes.

Sentez-vous un revirement de l'opinion?

Je n'ai pas ce sentiment. Plutôt des anti-éoliens qui s'organisent. J'ai fait du porte-à-porte. On se rend compte qu'il y a 10 % de contre qui s'expriment facilement, 15 à 20 % qui se disent pour, et le reste, une grosse partie, qui n'a pas d'avis. Ce qui est plus intéressant, c'est ce que pensent les générations qui arrivent, qui ont grandi avec les éoliennes. Ça fait

partie de leur paysage, comme voir un château d'eau ou une ligne électrique. Mais il y a aussi une coagulation des luttes. On le voit en Charente avec une fédération qui vient de se créer. Les grands élus doivent aussi être à l'écoute de la majorité silencieuse.

Ils vous accusent de profiter du vide laissé par l'abandon des schémas régionaux.

Il n'y a pas de vide juridique. Tous les projets ne sont pas bons: en Charente, la préfète en refuse la moitié. Mais on a le droit de contester les décisions. Les opposants le font bien. Nous, on respecte les communes et les objectifs. Mais le développement éolien n'est pas infini. Le premier critère est technique. Alors, l'avenir sera plutôt au renouvellement des lignes existantes. On est prêts à discuter avec les présidents de département. S'ils souhaitent un guide des bonnes pratiques, on n'est pas contre. On travaille sur les territoires, avec les territoires.